

## **LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME « ITEKA »**

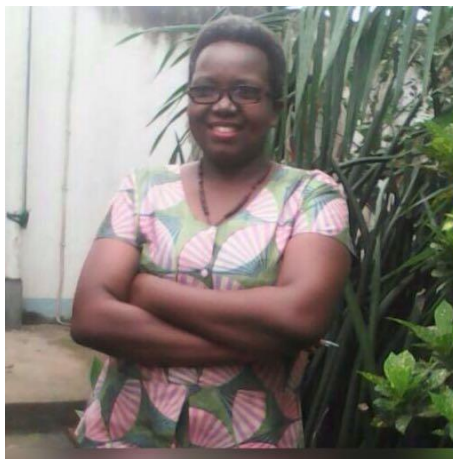
*Agréée par l'Ordonnance Ministérielle n°530/0273 du 10 novembre 1994 revoyant l'ordonnance n°550/029 du 6 février 1991*



« Est membre de l'Union Interafricaine des Droits de l'Homme et des Peuples (UIDH), est membre affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH), a le statut d'observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples et a le statut consultatif spécial auprès de l'ECOSOC. »

*Bulletin hebdomadaire « ITEKA N'IJAMBO » n°112 de la Ligue Burundaise des Droits de l'Homme « ITEKA ».*

**Semaine du 28 mai – 3 juin 2018**



*En mémoire de Madame Marie Claudette Kwizera, trésorière de la Ligue Iteka, portée disparue depuis le 10 décembre 2015. De décembre 2015 au 3 juin 2018, au moins 492 cas de disparitions forcées sont parvenus à la Ligue Iteka.*

| <b>TABLE DES MATIERES</b>   | <b>PAGES</b> |
|---|--------------|
| <i>SIGLES ET ABREVIATIONS</i> .....   | 3            |
| <i>0. INTRODUCTION</i> .....  | 4            |
| <i>I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME</i>   | 5            |
| <i>I.1. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE</i> .....   | 5            |
| <i>I.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES IMBONERAKURE</i> .....  | 5            |
| <i>I.1.2. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES</i> .....   | 5            |
| <i>I.2. DES PERSONNES TORTUREES PAR POLICIERS, DES IMBONERAKURE</i> .....   | 6            |
| <i>I.3. DES PERSONNES ARRETEES PAR DES POLICIERS, DES IMBONERAKURE. DES<br/>ADMINISTRATIFS ET DES AGENTS DU SNR</i> ..... | 7            |
| <i>I.4. DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE</i> .....   | 8            |
| <i>I.5. VIOLATIONS DES DROITS ECONOMIQUES, SOCIOCULTURELS</i> .....   | 8            |
| <i>II. FAITS SECURITAIRES</i> .....   | 9            |
| <i>III. ACTES D'INTIMIDATION</i> .....  | 10           |
| <i>IV. CONCLUSION</i> .....   | 13           |

## **SIGLES ET ABREVIATIONS**

**CDS** : *Centre de Santé*

**CNDD-FDD** : *Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Front pour la Défense de la Démocratie*

**DCE** : *Direction Communale de l'Enseignement*

**ECOFO** : *Ecole Fondamentale*

**EURAC** : *European Network for Central Africa*

**FNL** : *Front National de Libération*

**ONU** : *Organisation des Nations Unies*

**OPJ** : *Officier de Police Judiciaire*

**RDC** : *République Démocratique du Congo*

**RN** : *Route Nationale*

**SNR** : *Service National de Renseignement*

**TGI** : *Tribunal de Grande Instance*

**UE** : *Union Européenne*

**UPG** : *Université Polytechnique de Gitega*

**UPRONA** : *Union pour le Progrès National*

**USA** : *United States of America*

**VBG** : *Violences Basées sur le Genre*

## **0. INTRODUCTION**

Au cours de la période couverte par ce bulletin, des allégations de violations et des violations des droits de l'Homme ont été enregistrées : au moins 12 personnes tuées dont 2 cadavres retrouvés, 5 torturées et 19 arrêtées arbitrairement.

Des jeunes Imbonerakure affiliés au parti au pouvoir CNDD-FDD, des policiers, des militaires, des agents du SNR et des administratifs sont pointés du doigt comme étant les auteurs de la plupart de ces violations des droits humains.

Le phénomène de cadavres retrouvés continue à être observé.

Ce bulletin relève des cas de tuerie, de torture et d'arrestation arbitraire dont sont victimes des opposants et prétendus opposants du régime du Président Pierre Nkurunziza.

Des arrestations sur base de vérification des cahiers de ménage sont devenues un phénomène de rançonnement de la population par des policiers.

Des actes d'intimidations et d'arrestations liées au référendum constitutionnel sont signalés dans ce bulletin.

Des cas de justice populaire encouragée par des administratifs ont été relevés.

## ***I.DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME***

### ***I.1. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE***

#### ***I.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES IMBONERAKURE***

##### **Trois personnes tuées en commune Gasorwe, province Muyinga,**

En date du 30 mai 2018, pendant la nuit, en commune Gasorwe, province Muyinga, Nkezabahizi de la colline Migunga, Pascal de la colline Karira et Evariste Misago, ont été tués par des Imbonerakure Evode de la colline Migunga, Daniel de la colline Karira et Amisi alias Watara en complicité avec le chef de zone Gasorwe et les chefs des colline Migunga et Gikwiye. Selon des sources sur place, les victimes ont été tuées sur la colline Migunga mais le mobile de l'assassinat reste inconnu.

#### ***I.1.2.DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES***

##### **Un corps sans vie retrouvé en commune Marangara, province Ngozi**

En date du 28 mai 2018, sur la colline Runda, commune Marangara, province Ngozi, un corps sans vie de Thérèse Kangeyo a été retrouvé dans une bananeraie. Selon des sources sur place, son corps présentait des signes d'étranglement et était ligoté. Quatre personnes ont été arrêtées par la police pour enquêtes.

##### **Trois personnes tuées en commune Gashoho, province Muyinga**

En date du 3 juin 2018, pendant la nuit, sur la colline Burambira, commune Gashoho, province Muyinga, trois personnes, Nsavyimana, son épouse et leur bébé âgé de 3 mois, ont été tuées à l'arme blanche par des gens non identifiés. Selon des sources sur place, ce crime est lié au conflit foncier. Quatre suspects ont été arrêtés pour enquêtes.

##### **Une personne tuée et quatre autres blessées en commune Bugendana, province Gitega**

Dans la nuit du 31 mai au 1<sup>er</sup> juin 2018, vers 21 heures, sur la colline Mirama dans la localité de Munyinya, commune Bugendana, province Gitega, un groupe armé composé de 6 personnes en tenue militaire a attaqué la boutique d'un chef des Imbonerakure, Valence Simpagaze, étudiant à l'UPG en 2<sup>ème</sup> année. Corneille Rurajuragiza, qui venait de terminer les humanités générales est mort sur le champ. Valence et une certaine Concilie, voisine de ce dernier ont été grièvement blessés et sont hospitalisés à l'hôpital régional de Gitega. Deux autres personnes à savoir une femme et son enfant ont été blessés légèrement. Valence organisait des rondes nocturnes.

##### **Un corps sans vie retrouvé en commune Gishubi, province Gitega**

En date du 28 mai 2018, le matin, un corps sans vie d'un petit garçon de deux ans a été trouvé sur la colline Nyakigina, zone Nyabitanga en commune Gishubi, province Gitega. Selon des sources sur

place, sa tête, ses bras et ses jambes avaient été amputés et emportés par ses assassins. Selon les mêmes sources, cet enfant avait été porté disparu depuis plus de trois mois. Sa famille l'a reconnu grâce à des habits qu'il portait le jour de sa disparition.

## ***I.2. DES PERSONNES TORTUREES PAR POLICIERS, DES IMBONERAKURE***

### **Une personne torturée en commune Nyabikere, province Karuzi**

En date du 28 mai 2018, au marché de Nyabikere, zone Maramvya, commune Nyabikere, province Karuzi, un homme du nom de Ngendanzi a été arrêté par deux policiers dont le prénom Wilson et ont fouillé dans son sac à dos, l'accusant de vendre illégalement des médicaments. Selon des sources sur place, ils n'ont rien trouvé et Ngendanzi leur a dit de ne plus le soupçonner. Ces policiers l'ont immédiatement accusé de les injurier, ils l'ont tabassé avant de le chasser du marché.

### **Une personne torturée en commune Buhiga, province Karuzi**

En date du 29 mai 2018, sur la colline Kigoma, zone Buhinyuza, commune Buhiga, province Karuzi, un jeune homme prénommé Pacifique a été arrêté, battu puis conduit par des policiers au cachot du commissariat provincial de police à Karuzi. Selon des sources sur place, ces policiers voulaient se venger contre Pacifique qui avait blessé l'un d'eux nommé Sezikeye quand ils voulaient le chasser d'une station de lavage des véhicules. Selon les mêmes sources, lorsque Pacifique est arrivé au commissariat, il a été torturé accusé de recruter des rebelles qui sont formés en RDC, en collaboration avec un commerçant de Makamba qui venait d'échapper à l'arrestation des policiers sur le marché de Karuzi, le même jour. Pacifique a fini par avouer sous l'effet de la torture qu'il avait déjà recruté 25 jeunes rebelles et qu'il travaillait avec ses amis qui se sont enfuis dont le nommé Niyongabo. Les mêmes sources ajoutent que Pacifique est pour le moment dans un état critique car les policiers l'ont cassé les jambes et les bras.

### **Deux personnes torturées en commune Ntahangwa, Bujumbura Mairie**

Une information parvenue à notre rédaction en date du 28 mai 2018 indique qu'en date du 26 mai 2018, des militaires en patrouille en zone urbaine de Ngagara ont arrêté, vers 22 heures, 2 jeunes prénommés Danny et Eddy qui étanchaient la soif dans un bistrot appelé « Chez Minani », situé entre le quartier II et III. Avant d'être conduits au cachot de cette zone, ils ont été tabassés par ces militaires. Ils ont été relâchés en date du 27 mai 2018 après avoir donné une rançon de 10 000 fbu chacun.

### **Une personne torturée en commune Gisagara, province Cankuzo**

En date du 30 mai 2018, Jean Niyonkuru de la sous-colline Mukiga, colline Bumba, zone Camazi, commune Gisagara, province Cankuzo a été battu par des Imbonerakure. Selon des sources sur place, ils ont cassé son bras droit pour l'avoir vu en compagnie de Harimenshi qui avait été assassiné pour vol, la nuit du 29 mai 2018. Sa famille l'a récupéré agonisant pour le faire soigner.

### ***1.3. DES PERSONNES ARRETEES PAR DES POLICIERS, DES IMBONERAKURE. DES ADMINISTRATIFS ET DES AGENTS DU SNR***

#### **Une personne arrêtée en commune Rugazi, province Bubanza**

En date du 31 mai 2018, Jean Ndayishimiye, membre de la coalition « Amizero y' Abarundi » et employé au service de laboratoire au CDS Rugazi, zone et commune Rugazi, province Bubanza, a été arrêté par des Imbonerakure en complicité avec l'OPJ prénommé Berchmans. Il a été accusé d'avoir sensibilisé la population à voter « NON » au référendum constitutionnel et a été détenu pendant 4 jours au cachot de poste de police à Muzinda puis transféré à la prison centrale de Bubanza. En date du 13 mai 2018, Jean Ndayishimiye avait été arrêté et détenu au cachot de poste de police de la commune Rugazi pour le même motif et avait été libéré après une semaine.

#### **Une personne arrêtée en commune Gihogazi, province Karuzi**

En date du 1<sup>er</sup> juin 2018, sur la colline Taba, commune Gihogazi, province Karuzi, Déo Akobagaya, membre du parti FNL aile d'Agathon Rwasa, a été arrêté et conduit au cachot de la police à Gihogazi par le chef de cette colline. Selon des sources sur place, Déo est poursuivi pour avoir observé le scrutin référendaire comme mandataire de la coalition « Amizero y'Abarundi » et qu'il s'était opposé aux Imbonerakure qui malmenaient les membres de cette coalition.

#### **Une personne arrêtée en commune Ntakangwa, Bujumbura Mairie**

Une information parvenue à notre rédaction en date du 28 mai 2018 indique qu'en date du 26 mai 2018, des policiers du poste de la zone urbaine de Buterere, commune Ntakangwa, Bujumbura Mairie ont arrêté en plein culte à son Église "New Light Church Burundi" un prénommé Samuel, représentant légal en même temps chef de quartier Kiyange II et l'ont gardé au cachot de la zone. Quelques heures après, des agents du SNR sont venus le prendre. Selon des sources sur place, il est détenu au cachot du SNR en zone Rohero accusé d'avoir sensibilisé la population pour le vote du "NON" dans les rangs des électeurs le jour des élections référendaires.

#### **Douze personnes arrêtées en commune Ntakangwa, Bujumbura Mairie**

En date du 31 mai 2018, des policiers et des militaires ont fait une fouille perquisition pour le contrôle des cahiers de ménages et des personnes irrégulières de l'avenue 0 à la 3<sup>ème</sup> avenue du quartier Mutakura, zone Cibitoke, commune Ntakangwa, Bujumbura Mairie. Selon des sources sur place, 12 personnes ont été arrêtées et conduites à la zone. Six d'entre elles ont été incarcérées accusées de ne pas être inscrites dans les cahiers de ménages et les autres ont été relâchées.

#### **Deux personnes arrêtées en commune Bugabira, province Kirundo**

En date du 29 mai 2018, vers 19 heures, sur la colline Kiri, zone Kiyonza, commune Bugabira, province Kirundo, un groupe de 15 Imbonerakure conduits par Yondori, a attaqué les familles de deux membres du parti FNL aile d'Agathon Rwasa, Jean de Dieu Mbonyumugenzi et Dieudonné Bigirimana les accusant de refus aux membres du parti CNDD-FDD de modifier des résultats du

scrutin référendaire au cours du dépouillement des voix. Selon des sources sur place, les membres des deux familles se sont défendus et quatre Imbonerakure ont été blessés et sont rentrés sans atteindre leur objectif. Le lendemain, Jean de Dieu et Dieudonné sont allés porter plainte chez l'OPJ et l'administrateur communal de Bugabira. Ces derniers les ont incarcérés au cachot de la commune Bugabira.

### **Deux personnes arrêtées en commune Butaganzwa, province Kayanza**

En date du 31 mai 2018, vers 5 heures du matin, sur la colline Kigwandi, commune Butaganzwa, province Kayanza, la police accompagnée d'Imbonerakure a effectué une fouille perquisition et aucune arme n'a été trouvée. Deux personnes, Jean Marie Kubwimana, membre du parti UPRONA aile de Charles Nditije et Thaddée Kazirukanyo, membre du parti FNL aile d'Agathon Rwasa, tous cultivateurs, ont été arrêtées pour des raisons d'enquête.

### ***1.4. DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE***

#### **Une personne violée en commune et province Rumonge**

En date du 29 mai 2018, F.N., âgée de 14 ans, de la colline Gitwe, zone Buruhukiro, commune et province Rumonge, a été violée au domicile de ses parents par Venant Bizimana, âgé de 40 ans, résidant en zone Gatete de la même commune et originaire de la commune Songa, province Bururi. En date du 30 mai 2018, après une audience de flagrance tenue la même journée, le TGI Rumonge a condamné ce dernier à une peine de 20 ans de prison ferme et une amende de 100 000 fbu ainsi qu'une somme de 3 millions de fbu de dédommagement à donner à la victime.

### ***1.5. VIOLATIONS DES DROITS ECONOMIQUES, SOCIOCULTURELS***

#### **Suspension des activités au port de Rumonge**

En date du 28 mai 2018, des activités commerciales ont été paralysées au marché du port de Rumonge. Selon des sources sur place, les commerçants Tanzaniens et Burundais ont protesté contre une décision prise par les autorités communales de fermer le marché situé à l'entrée de ce port. L'administration a ordonné l'évacuation de ce marché et a contraint les commerçants Tanzaniens d'aller vendre leurs marchandises dans un autre marché privé communément appelé « chez SION » d'un opérateur économique proche du pouvoir. Ce marché est situé au quartier Kanyenkoko à un kilomètre du port de Rumonge. Ces commerçants dénoncent cette décision et accusent l'administration de vouloir aider cet opérateur économique à percevoir des taxes supplémentaires. Ils estiment que les taxes payées à l'OBR étaient trop élevées sans parler des frais de chargements et de déchargement qui s'ajouteraient s'ils devaient aller vendre leurs marchandises dans ce marché appartenant à cet opérateur économique. Depuis le matin, il y avait un bras de fer entre l'administration et ces commerçants. Les commerçants tanzaniens menaçaient d'abandonner ce port commercial de Rumonge au cas où cette mesure n'était pas levée. Dans les stands de ce port, plus de 150 sacs de poisson mukeke frais en provenance de la Tanzanie étaient toujours entassés sur le lieu de



leur déchargement à cause de ce bras de fer. Les commerçants burundais quant à eux accusent les autorités de prendre des décisions qui défavorisent le commerce transfrontalier.

## ***II. FAITS SECURITAIRES***

### **Une personne blessée en commune Gisuru, province Ruyigi**

L'information parvenue à la Ligue Iteka en date du 28 mai 2018 indique qu'en date du 27 mai 2018, vers 18 heures, sur la sous colline Kididibizi, commune de Gisuru, province Ruyigi, un policier du nom de Léonard Ndiokubwayo a été blessé au niveau du bras par balle par des gens armés non identifiés. Selon des sources sur place, il a été soigné à l'hôpital Kibuye. Selon les mêmes sources, d'autres signes d'insécurité se sont manifestés dans la province de Ruyigi, en commune Nyabitsinda où un commerçant du nom de Didace Canka a été dévalisé par un groupe d'hommes armés non identifiés.

### **Détention illégale d'arme en commune et province Kirundo**

En date du 29 mai 2018, le matin, des policiers ont fait une fouille perquisition des ménages du quartier Nyange-Bushaza du chef-lieu de la commune et province Kirundo. Selon des sources sur place, un fusil a été saisi dans le ménage d'un Imbonerakure qui est également chef du quartier Nyange-Bushaza. Selon les mêmes sources, le procureur de la République à Kirundo et le chef de police ont exigé que l'arme lui soit remise.

### **Une personne tuée en commune Gisagara, province Cankuzo**

En date du 29 mai 2018, pendant la nuit, les habitants de la sous colline Mukiga, colline Bumba, zone Camazi, commune Gisagara, province Cankuzo ont tué Harimenshi, attrapé en train de voler dans un ménage. Selon des sources sur place, pendant une réunion d'échange du 30 mai 2018, le gouverneur de la province Cankuzo et le sous commissaire de la police judiciaire ont déclaré que c'est normal que la population tue un bandit attrapé en flagrant délit. Aucune personne ayant participé à cette justice populaire n'a été inquiétée.

### **Deux personnes tuées en commune Butihinda, province Muyinga**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 28 mai 2018 indique qu'en date du 22 mai 2018, sur la colline Kamaramagambo, commune Butihinda, province Muyinga, deux enfants, Sharif Nzubahimana et Jabil Irishura respectivement âgés de 6 ans et 2 ans ont été tués par leur père Omer Ndikumagenge en complicité avec sa concubine Jacqueline Nduwayezu. Selon des sources sur place, les présumés auteurs sont détenus à la prison centrale de Muyinga.

### **Une maison brûlée en commune Kiremba, province Ngozi**

En date du 30 mai 2018, vers minuit, sur la colline Ruhata, commune Kiremba, province Ngozi, la maison de Zacharie Gahungu a été brûlée par des gens non identifiés. Selon des sources sur place,

aucun dégât humain n'a eu lieu et un conflit foncier est derrière cet acte. Deux personnes ont été arrêtées par la police pour enquêtes.

### **III. ACTES D'INTIMIDATION**

#### **Menaces après le vote référendaire en province Cankuzo**

L'information parvenue à la Ligue Iteka en date du 28 mai 2018 indique qu'en date du 25 mai 2018, Théoneste Ntaconayigize, directeur de l'ECOFO Cankuzo I, un Imbonerakure, s'est plaint dans un groupe d'enseignants de son école que lui, avec ses collègues Pie Kanani, directeur du lycée communal Cankuzo, cadre du CNDD-FDD et Anaclet Matituye, directeur de l'ECOFO Ndava, tous du centre urbain de Cankuzo, qu'ils sont en train de subir des intimidations de la part du député Anglebert Ngendabanka du même parti CNDD-FDD en leur taxant qu'ils ont influencé le vote du "NON" dans leurs établissements scolaires où il y avait des bureaux de vote. Cette menace est liée au fait que dans tous les bureaux de vote du centre urbain de Cankuzo le "NON" a remporté.

Une question pareille a été posée par le Gouverneur Désiré Njiji à son conseiller socioculturel Ferdinand Birahanyi, membre du parti UPRONA proche du pouvoir: "toi et les autres membres de l'UPRONA, qu'avez-vous fait au chef-lieu de cette province pour éviter le vote du "NON" alors que vous nous mentiez que vous faites une sensibilisation de voter "OUI".

#### **Intimidations aux personnes ayant voté « NON » commune Kabarore, province Kayanza**

En date du 2 juin 2018, sur la colline Ruhororo, commune Kabarore, province Kayanza, lors des travaux communautaires de la construction d'une permanence du parti CNDD-FDD, Domitien Ncamurwanko, conseiller chargé des Ressources Humaines à la DCE Kabarore, a recommandé aux membres du parti au pouvoir de cette colline de rechercher les gens qui ont voté "NON" lors du référendum pour qu'ils soient sanctionnés. Notons que sur cette colline, on avait enregistré 28 voix qui ont voté "NON" et il a dit que ces personnes sont connues.

#### **Menaces contre la population ayant voté Non en commune Nyabitsinda, province Ruyigi**

En date du 28 mai 2018, l'administrateur communal a tenu une réunion de sécurité de la commune Nyabitsinda, province Ruyigi. Au cours de cette réunion, le conseiller social de l'administrateur communal a menacé les habitants des collines Ndago, Mureba et Nyagahanda qu'ils ne pourront plus recevoir d'aide pour avoir voté "NON" au référendum de la constitution le 17 mai 2018. Cette réunion de sécurité avait vu la participation de l'administrateur de la commune, de son conseiller social, du chef de zone Nyabitsinda et du responsable du SNR dans les communes Nyabitsinda, Gisuru et Kinyinya.

#### **Marches manifestations contre la déclaration de l'Envoyé Spécial du Secrétaire Général des Nations Unies pour le Burundi**

En date du 2 juin 2018, des marches manifestations ont été organisées dans toutes les provinces du pays pour dénoncer la déclaration présentée au Conseil de Sécurité des Nations Unies par Michel Kafando, l'Envoyé Spécial du Secrétaire Général des Nations Unies pour le Burundi.

- En province Ruyigi, après les travaux communautaires, Hassan Abdalah, Gouverneur de Ruyigi s'est insurgé contre les propos de Michel Kafando sur le Burundi qu'il a considéré comme un colon.
- En province Mwaro, une marche manifestation a été organisée contre ceux qui ont attaqué les familles à Cibitoke et tué 26 personnes. Selon des sources sur place, ils ont en même temps manifesté contre l'envoyé spécial de l'ONU, Kafando. Les mêmes sources ajoutent que des élèves du lycée Mwaro ont été obligés par leur directeur, membre du parti CNDD-FDD de participer à la manifestation. Les boutiques ont été fermées pendant la marche manifestation, ceux qui ont ouvert ont été contraints de payer une somme de 15000 fbu.
- En province Gitega, cette marche manifestation dirigée par le Gouverneur de la province, Venant Manirambona a insisté sur les messages contre la déclaration de l'Envoyé Spécial du Secrétaire Général des Nations Unies pour le Burundi, Michel Kafando, contre la France sur ses propos sur la nouvelle Constitution et contre la tenue d'une table ronde organisée en date du 4 juin 2018 par l'EURAC à Bruxelles qui verra la participation des « ennemis du Burundi ».
- A Bujumbura Mairie, une marche manifestation a été dirigée par le Secrétaire Permanent au Ministère de l'Intérieur et de la Formation Patriotique et Développement Local, Térance Ntahiraja. Participaient à cette marche manifestation des militants et des alliés du CNDD-FDD ainsi que des groupes de gens pris par force dont des taxis-vélos, taxi-motos et conducteurs des tricycles (touktouk), sous menaces de ne pas continuer leur travail. Le discours de la journée et les slogans prononcés au cours de cette marche s'insurgeaient contre la récente déclaration de l'envoyé spécial du secrétaire général de l'ONU au Burundi, Michel Kafando, la récente attaque de Ruhagarika ainsi que la rencontre à Bruxelles organisée par l'EURAC avec la participation de certains opposants burundais en exil.
- En province Kirundo, les membres du parti CNDD-FDD ont organisé une marche manifestation au chef-lieu de la province Kirundo pour contester contre la déclaration de Michel Kafando et les massacres de Ruhagarika en commune Buganda, province Cibitoke, le 11 mai 2018. Selon des sources sur place, des propos de haine et de zizanie ont été prononcés par le représentant du parti CNDD-FDD prénommé Fabien annonçant que les mêmes personnes qui ont fait le génocide depuis 1972 sont soutenus par le colon. Les manifestants avaient des pancartes sur lesquelles on pouvait lire: "le Burundi est souverain et indépendant et surtout qu'il a des forces de l'ordre qui sont en place pour faire face à l'ennemi d'où il viendrait".
- En province Cibitoke, des jeunes Imbonerakure conduits par Tonny, chef de zone Cibitoke et représentant de cette jeunesse en commune Rugombo, province Cibitoke, ont commencé à prendre de force tout passant afin qu'il entre dans les rangs des manifestants. Celui qui tentait de résister était battu par ces jeunes Imbonerakure. Un certain Juma menaçait les récalcitrants

qu'ils sont contre le pouvoir. Aucune boutique n'avait le droit d'ouvrir même le marché moderne de Cibitoke était fermé.

- En province Makamba, la population de cette localité en général, les Imbonerakure et les élèves en particulier ont fait une marche manifestation du chef-lieu de la province Makamba vers la Zone de Gisenyi. Les manifestants s'insurgeaient contre la déclaration de Michel Kafondo, la France et la Belgique. Dans son discours de circonstance, le Conseiller Principal du Gouverneur de province Makamba est revenu sur les mêmes accusations contre Michel Kafondo, la France et la Belgique.
  
- En province Cankuzo, le Gouverneur de province et ses conseillers, les administrateurs communaux, les cadres du CNDD-FD, quelques chefs de services et autres individus œuvrant dans la province ont effectué une marche manifestation pour dénoncer la déclaration de Michel Kafando et les autres ennemis du pays comme la France, la Belgique, les USA, l'U.E, Pierre Claver Mbonimpa et Catherine Mabobori. Selon des sources sur place, les axes routiers transversaux avec la RN13 étaient gardés par des Imbonerakure qui empêchaient les gens de rentrer et les obliger de participer à la manifestation.

#### ***IV. CONCLUSION***

Des violations des droits de l'Homme et allégations de violations, consécutives à la dégradation du contexte politique depuis le début de la contestation du troisième mandat du Président Pierre Nkurunziza continuent d'être enregistrées dans différents coins du pays.

Des cas de tuerie, de torture, d'arrestation arbitraire et illégale ciblés à l'endroit des opposants et prétendus opposants du pouvoir du parti CNDD-FDD sont rapportés.

Des actes d'intimidation et d'arrestations liés au référendum constitutionnel constituent une source de menaces à la population.

La Ligue Iteka s'insurge contre l'impunité des crimes qui est attribuée aux proches du parti CNDD-FDD. Des membres de ce parti impliqués dans différents crimes jouissent de l'impunité avec une complicité affichée des pouvoirs publics.